

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 48.

La séance est suspendue de 20 h 17 à 21 h 01.

Présents : M. Couet, Président, Mmes Andro, Appéré, Barbier, M. Bechara, Mme Bellanger, MM. Bernard, Berroche (jusqu'à 20 h 17), Besnard, Mmes Besserve, Blouin, M. Bohuon, Mme Bougeard, MM. Bouloux (jusqu'à 21 h 32), Bourcier, Mme Bouvet (à partir de 21 h 01), M. Breteau, Mmes Briand, Brossault (à partir de 18 h 59), MM. Caffin, Careil, Chardonnet, Chiron, Mme Coppin, MM. Cressard, Crocq, Cruzet, Mmes Danset, Daucé, MM. De Bel Air, De Oliveira, Mme De Villartay (à partir de 19 h 37), MM. Dehaese, Mmes Dhalluin (à partir de 18 h 55), Ducamin (jusqu'à 19 h 57), M. Duperrin, Mme Durand, M. Ech-Chekhchakhi, Mmes Eglizeaud, Faucheux (à partir de 19 h 17), M. Froger, Mme Ganzetti-Gemin (à partir de 19 h 01), MM. Gaudin, Gautier, Geffroy, Gérard (à partir de 19 h 08), Goater, Guiguen (à partir de 18 h 56), Mme Guitteny, MM. Hamon, Hervé Marc, Hervé Pascal, Houssel (jusqu'à 20 h 17), Mmes Joalland, Jubault-Chaussé, MM. Kerdraon, Le Blond, Le Bougeant (jusqu'à 20 h 17), Le Brun (à partir de 20 h 00), Mmes Le Couriaud (à partir de 18 h 56), Le Galloudec, MM. Le Gargasson, Le Gentil, Mmes Le Men, Leboeuf (à partir de 18 h 55), M. Legagneur, Mme Letourneux (jusqu'à 20 h 17), MM. Louapre, Maho-Duhamel (à partir de 19 h 07), Marchal, Mmes Marchandise-Franquet (jusqu'à 20 h 17), Marie (à partir de 19 h 21), M. Monnier, Mme Noisette (jusqu'à 20 h 17), M. Nouyou, Mmes Pellerin, Pétard-Voisin, MM. Pinault, Plouhinec, Plouvier (jusqu'à 20 h 17), Puil, Mme Remoissenet (à partir de 19 h 19), MM. Renoux (*suppléant*), Richou, Ridard, Mme Rolandin, MM. Rouault, Roudaut, Mmes Rougier (à partir de 19 h 12), Roux, M. Ruello, Mmes Salaün (à partir de 19 h 05), Saoud, M. Sémeril, Mme Sohier, MM. Thébault, Theurier, Thomas, Yvanoff.

Absents excusés : Mme Briéro, MM. Caron, Chouan, Mme Condolf-Ferec, M. Dein, Mmes Desbois, Gautier, Gouesbier, M. Jégou, Mmes Jouffe-Rassouli, Krüger, MM. Lahais, Le Bihan, Le Moal, Letort, Mmes Lhotellier, Moineau, Parmentier, MM. Pelle, Prigent, Mmes Rault, Robert, Séven, M. Sicot.

Procurations de votes et mandataires : M. Bouloux à Mme Pétard-Voisin (à partir de 21 h 32), Mme Bouvet à Mme Dhalluin (à partir de 18 h 55 et jusqu'à 20 h 17), Mme Briéro à Mme Bougeard, M. Caron à M. Cressard, M. Chouan à Mme Guitteny, Mme Condolf-Ferec à Mme Pellerin, Mme Ducamin à M. Duperrin (à partir de 19 h 57), Mme Gautier à M. Richou, Mme Gouesbier à M. Rouault, M. Jégou à M. Hervé Marc, Mme Jouffe-Rassouli à Mme Rolandin, M. Kerdraon à Mme Danset, Mme Krüger à M. Berroche (jusqu'à 20 h 17), M. Lahais à M. Sémeril, M. Le Bihan à Mme Leboeuf (à partir de 18 h 55), M. Le Moal à Mme Saoud, M. Letort à M. Gaudin, Mme Letourneux à M. Besnard (à partir de 21 h 01), Mme Marchandise-Franquet à M. Le Gentil (à partir de 21 h 01), Mme Marie à M. Bourcier (jusqu'à 19 h 21), Mme Noisette à M. Goater (à partir de 21 h 01), M. Plouvier à Mme Dhalluin (à partir de 21 h 01), M. Prigent à Mme Bellanger, Mme Rault à M. Careil, Mme Robert à Mme Andro, Mme Séven à M. Nouyou.

M. Matthieu Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 février 2017) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 est lu et adopté.

La séance est levée à 21 h 59.

Le Conseil :

COMMISSION
PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

C 17.029 Aménagement du Territoire – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Élaboration – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- **prend acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.**

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 17.030 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau– Compte-rendu des Décisions

- **prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.**

C 17.031 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Président – Compte-rendu

- **prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.**

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN

C 17.032 Développement économique – Aide aux investissements et à l'emploi – « SECURE-IC SAS» et « SIC MOVE », - Convention

- décide l'attribution d'une aide de 100 744 euros aux sociétés « SECURE IC SAS» et « SIC-MOVE » pour la création de 15 emplois CDI équivalent temps plein et un programme global d'investissements d'un montant de 1 686 518 euros HT sur 3 ans à Cesson-Sévigné. Cette aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, sera versée à la seule société «SECURE-IC SAS» ;
- approuve les termes des conventions, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et les sociétés «SECURE IC SAS» et «SIC-MOVE»
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.033 Développement économique – Emploi – BGE Ille-et-Vilaine –Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2015/2017 – Subvention – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 126 000 €, versée par 1/12ème, au titre de l'année 2017 à la BGE Ille-et-Vilaine ;
- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 15C0224 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n°1, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.034 Développement économique – Emploi – Prestations d'accompagnement à l'emploi – Programmation prévisionnelle 2017 – Subventions

- approuve la programmation prévisionnelle 2017 pour le financement des actions d'insertion telles que présentées dans la délibération, s'élevant à 1 108 350 euros ;
- décide que les actions financées donneront lieu à la conclusion de conventions entre Rennes Métropole et le bénéficiaire de la subvention, établies sur la base de la convention type « Pôle Insertion » modifiée approuvée par délibération n° C 14.111 du 13 mars 2014 ;
- autorise Monsieur Le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

C 17.035 Aménagement du territoire – Cesson-Sévigné – Lotissement Le Haut Grippé – Convention de Projet Urbain Partenarial avec le Groupe LAUNAY – Coût prévisionnel des équipements – Avenant n° 1

- fixe le coût prévisionnel des équipements à réaliser dans le cadre du lotissement "le Haut Grippé" à Cesson-Sévigné à hauteur de 2 050 260 € HT (valeur janvier 2017), dont 695 800 € HT à la charge de Rennes Métropole, 1 334 460 € HT à la charge de la Société Groupe Launay et 20 000 € HT à la charge de la commune de Cesson-Sévigné ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial à conclure entre Rennes Métropole, la commune de Cesson-Sévigné et la Société Groupe Launay, relative au lotissement "Le Haut Grippé", sur la commune de Cesson-Sévigné ;
- autorise M. le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Adoption par 111 voix pour et 2 abstentions

C 17.036 Aménagement du territoire – Thorigné-Fouillard – Secteur de l'Omélais – Convention de Projet Urbain Partenarial avec le Groupe LAUNAY – Instauration d'un périmètre élargi de participation

- institue au titre de l'article L.332-11-3 II, pour une durée de 15 ans à compter de l'exécution de la présente délibération, un périmètre élargi de participation sur le secteur de l'Omélais tel que défini sur le plan ci-annexé ;
- prend acte du programme des équipements publics et fixe la part du coût des équipements publics mis à la charge des constructeurs ;
- prévoit, lors de chaque convention et pour une durée maximale de 10 ans, une exonération de taxe d'aménagement les constructions et installations réalisées dans ce périmètre ;
- fixe la répartition des coûts des équipements publics en fonction des m² de surface de plancher construits dans le périmètre de chaque convention de PUP

II)

- approuve la convention de projet urbain partenarial, annexée à la présente délibération, entre Rennes Métropole et le Groupe LAUNAY pour la réalisation d'un programme de logements d'environ 3 682 m² de surface de plancher, situé sur les parcelles AO 29 et 30 (p) ;
- exonère de taxe d'aménagement, pour une durée de 10 ans, les constructions et installations réalisées sur les parcelles AO 29 et 30 (p) ;
- autorise M. le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.037 Aménagement du Territoire – Pacé – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 5 – Approbation

- approuve la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pacé, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 17.038 Aménagement du Territoire – Saint-Jacques-de-la-Lande – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 11 – Approbation

- approuve la modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 17.039 Réseau d'Énergie et de Chaleur – Vezin-Le-Coquet – Convention de délégation de service public – Avenant n° 3

- approuve les termes de l'avenant n° 3 à la Convention de délégation de service public et ses annexes, conclu avec la société SOGEX ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n°3, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
MOBILITE ET TRANSPORTS

C 17.040 Transports collectifs - Réseau STAR – Rennes – Opération de travaux pour le raccordement d'infrastructures de recharge de bus électriques expérimentaux – Approbation du programme et de l'enveloppe financière

- approuve le programme relatif à l'opération de travaux pour le raccordement d'infrastructure de recharges de bus électriques expérimentaux,
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération, fixée à 478 550 € HT, valeur janvier 2017.

Adoption à l'unanimité

C 17.041 Transports collectifs – Stratégie de déploiement des services "sans contact" – Appel à Projets "Investissements d'avenir : Déploiement de services mobiles sans contact NFC" du Ministère de l'Industrie – Projet KorriGo Services – Accord de partenariat entre Rennes Métropole et l'ensemble des partenaires du projet – Reconduction

- approuve la reconduction de l'accord de partenariat conclu entre Rennes Métropole et l'ensemble des partenaires du projet régional "KorriGo Services", pour une durée de trois ans à compter de la date de notification de la convention et prolongeable une fois par tacite reconduction pour une nouvelle durée de trois ans ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer ledit accord de partenariat et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.042 Voirie – Éclairage public – Contrat de Partenariat Public Privé de Cesson Sévigné – Convention pour la gestion des prestations d'éclairage public restant communales –Approbation

- approuve la convention de mandat par laquelle la commune de Cesson Sévigné confie à Rennes Métropole, la gestion des éclairages des stades et des groupes scolaires, des mises en lumière et des illuminations de fin d'année à compter du 1er janvier 2017, et pour toute la durée résiduelle du contrat de partenariat, soit jusqu'au 31 décembre 2024, moyennant un remboursement par la commune de Cesson Sévigné ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.043 Assainissement – Syndicat mixte du Bassin de la Flume – Restauration des lagunes d'assainissement de Vignoc – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- désigne le syndicat mixte du bassin de la Flume comme maître d'ouvrage unique pour le dévoiement du réseau d'assainissement d'eaux usées dans la cadre de l'opération de restauration des anciennes lagunes d'assainissement de Vignoc ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, tels que présentés dans la délibération ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer la convention ou tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.044 Assainissement – Groupement de commandes entre Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour la fabrication et l'envoi de chèques eau aux bénéficiaires de la CMUc dans le cadre de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau – Convention constitutive – Approbation

- décide la constitution d'un groupement de commandes entre Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour la mutualisation de la création, l'édition, la mise sous pli et l'envoi des chèques Eau ;
- approuve les termes de la convention constitutive de ce groupement, tels que présentés dans la délibération ;
- autorise M. Le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer la convention ou tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.045 Assainissement – Actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Bourgbarré - Approbation

- approuve l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Bourgbarré tel que présentée dans le rapport ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
AMENAGEMENT ET HABITAT

C 17.046 Opérations d'aménagement – Société Publique Locale d'Aménagement "Territoires Publics" – Augmentation du capital social – Modification corrélative des statuts

- approuve l'augmentation de capital social de la SPLA « Territoires Publics », par l'émission de 331 actions nouvelles de 100 € chacune, pour le porter de 765 500 € à 798 600 € ;
- décide de ne pas participer à l'augmentation de capital de la SPLA « Territoires Publics ». La participation de Rennes Métropole demeurera donc inchangée à hauteur de 400 000 € ;
- approuve en conséquence la modification de l'article 7 des statuts relatif au capital social ;
- autorise le représentant de Rennes Métropole à l'Assemblée Générale Extraordinaire à voter en faveur de cette modification statutaire proposée.

Adoption à l'unanimité

C 17.047 Opérations d'aménagement - Cesson-Sévigné – «Les Champs Blancs» - Suppression de la Zone d'Aménagement Économique

- approuve la suppression de la zone d'activité économique mise en œuvre dans le cadre de la ZAC «Les Champs Blancs» à Cesson-Sévigné.

Adoption par 112 voix pour et 1 abstention

C 17.048 Opérations d'aménagement - Cesson-Sévigné - Rennes - «Les Champs Blancs» - Bilan de la concertation préalable - Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact - Modification du dossier de création - Nouvelle dénomination de l'opération - «Atalante ViaSilva» -Approbation

- approuve le bilan de la concertation préalable ;
- approuve le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact ;
- approuve le dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concerté métropolitaine «Les Champs Blancs» à Cesson-Sévigné et, désormais, Rennes, qui définit les modalités opérationnelles suivantes :
 - o le périmètre de la ZAC, d'une superficie de 93 hectares environ ;
 - o la réalisation d'un programme prévisionnel de 575 000 m² de surface de plancher ;
 - o l'exonération du champ d'application de la part métropolitaine de la Taxe d'Aménagement des constructions qui seront édifiées dans la ZAC.
- approuve la nouvelle dénomination de cette opération d'aménagement : «Atalante ViaSilva» ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption par 112 voix pour et 1 abstention

C 17.049 Habitat – Programmation 2011 de la construction des logements locatifs sociaux – Subventions aux opérations – Aiguillon Construction – Convention n° 13C0066 – Avenant n° 2

- décide d'abonder de 30 000 € l'opération Rennes 48 boulevard de Vitry de la programmation 2011, relative à la construction des logements locatifs sociaux ;
- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention n° 13C0066 avec Aiguillon Construction relatif à l'augmentation de subvention pour l'opération Rennes 48 boulevard de Vitry de la programmation 2011 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n°2 à intervenir et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 17.050 Habitat – Programmation 2015 de la construction des logements locatifs sociaux – Subventions aux opérations

- approuve la programmation 2015 concernant les logements locatifs aidés et la répartition des subventions, telle qu'elle figure (dans le tableau présenté) dans la délibération, pour un montant total maximum de 15 186 955 €, dont le versement sera fractionné sur 5 ans maximum ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention financière entre Rennes Métropole et chaque organisme précité sur la base de la convention-type approuvée par délibération n° C 11.410 du 17 novembre 2011 modifiée par la délibération n° C 14.104 du 13 mars 2014, et tout acte s'y rapportant dans la limite de l'engagement financier précité.

Adoption à l'unanimité – Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Maho-Duhamel)

C 17.051 Habitat – Programmation 2016 de la réhabilitation des logements locatifs sociaux – Subventions aux opérations

- approuve la programmation 2016 relative aux subventions attribuées pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux, telles qu'elles figurent dans la délibération, pour un montant de 2 018 027 € dont le versement sera fractionné sur 2 ans maximum ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions, et conformément aux termes des conventions-types annexées aux délibérations n° C 11.413 du 17 novembre 2011 et n° C 13.469 du 28 novembre 2013, à intervenir avec les différents bénéficiaires, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – Un conseiller ne prenant pas part au vote (M. Maho-Duhamel)

C 17.052 Habitat – Gens du voyage – Vern Sur Seiche – Aire d'accueil des gens du voyage – Validation avant-projet et enveloppe financière

- approuve l'avant-projet présenté dans le cadre du réaménagement du terrain d'accueil des gens du voyage de Vern sur Seiche ;
- approuve la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle (maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, travaux, frais de raccordement...), d'un montant de 780 000 € TTC (valeur janvier 2017).

Adoption à l'unanimité

C 17.053 Action foncière – Montgermont – Droit de Prémption Urbain – Instauration et délégation

- abroge la délibération du Conseil Métropolitain n° C 14.587 du 18 décembre 2014 déléguant partiellement le droit de préemption à la commune de Montgermont ;
- modifie la délibération du Conseil Métropolitain n° C 15.069 du 26 février 2015, déléguant partiellement le droit de préemption à la SAEM Territoires et Développement ;
- instaure le droit de préemption urbain simple sur la commune de Montgermont sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme en vigueur comme défini sur le plan joint (annexe 01) ;
- décide de déléguer partiellement l'exercice de ce droit à la commune de Montgermont sur les secteurs délimités sur le plan joint (annexe 02) ;
- dit que la présente délibération sera affichée à l'Hôtel de Rennes Métropole et en Mairie de Montgermont pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 17.054 Finances – Budget de régie "Assainissement Collectif" – Décision Modificative n° 1 pour 2017

- approuve la Décision Modificative n° 1 du budget de régie « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2017 arrêtée en dépenses et en recettes :

- en opérations réelles, à la somme de :	391 500 €
- en opérations d'ordre, à la somme de :	- 391 500 €
soit au total, à la somme de :	0 €

Adoption à l'unanimité

C 17.055 Personnel – Instances paritaires – Représentation au sein du Comité Technique commun et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville de Rennes, au Centre Communal d'Action Sociale et à Rennes Métropole – Modification de la répartition des sièges du collègue employeur

- définit la répartition des sièges entre les représentants des entités pour le Comité Technique de la manière suivante :
 - 8 représentants pour Rennes Métropole,
 - 7 représentants pour la Ville de Rennes et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- définit la répartition des sièges entre les représentants des entités pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la manière suivante :
 - 5 représentants pour Rennes Métropole,
 - 5 représentants pour la Ville de Rennes et le Centre Communal d'Action Sociale.

Adoption à l'unanimité

C 17.056 Personnel – Filières administrative et technique – Création, redéploiements, transformations et précisions d'emplois

- décide la création suivante :
 - un emploi de technicien(ne) ;
- décide les redéploiements suivants :
 - un emploi d'attaché(e) par redéploiement d'un emploi de directeur(trice) général(e) adjoint(e),
 - un emploi d'adjoint(e) administratif(ve) par redéploiement d'un emploi d'adjoint(e) technique ;
- décide les transformations suivantes :
 - un emploi de rédacteur(trice) en un emploi d'ingénieur(e),
 - un emploi d'adjoint(e) technique en un emploi de technicien(ne) ;
- approuve les précisions d'emploi relatives à :
 - un emploi d'attaché à la Direction Économie Emploi Innovation,
 - un emploi d'attaché à la Direction de la Communication,
 - un emploi de technicien principal de 2ème classe à la Direction du Patrimoine Bâti,
 - un emploi de technicien principal de 2ème classe à la Direction de la Voirie ;
- approuve le tableau des emplois ainsi modifié.

Adoption à l'unanimité

C 17.057 Administration générale – Association SMILE Smartgrids – Adhésion – Approbation des statuts – Désignation des représentants de Rennes métropole

- approuve les statuts de l'association SMILE Smartgrids ;
- décide d'adhérer à l'association SMILE Smartgrids en tant que membre fondateur ;
- décide d'adopter le vote à main levée ;

- décide de désigner les deux représentants de Rennes Métropole au sein de l'Association SMILE Smartgrids :
 - Monsieur Dehaese est proposée en tant que membre titulaire.
 - Mme Pellerin est proposée en tant que membre suppléant.
- Les candidats sont élus.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le mars 2017.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Matthieu THEURIER

Joël BOSCHER